

FICHE DE POSTE À PROFIL

POSTE À MISSIONS SPECIFIQUES

Conseiller Pédagogique Formation

Contexte d'exercice :

Le conseiller pédagogique formation est installé administrativement à la direction académique de la Loire.

Il est placé sous l'autorité de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale.

Pour son activité au sein du pôle de professionnalisation créé dans l'ESPE, en lien avec la DAFOP, en relation avec les préconisations du comité de suivi du pôle, il devra effectuer 6 grandes missions (sur la base de 35h hebdomadaires).

- coordonner les interventions des formateurs des directions académiques dans les MASTER MEEF à la hauteur des contributions respectives de chacun des départements.
- Coordonner les interventions des formateurs universitaires pour leurs interventions dans la mise en œuvre d'actions de formation continue incluses dans le plan de formation académique arrêté par madame la rectrice de l'académie de Lyon.
- Accompagner la formation des tuteurs au sein du pôle pour les premier et second degrés, selon un cahier des charges défini par le comité de suivi du pôle de professionnalisation.
- Gérer les travaux des groupes de formation académique.
- Participer aux travaux de la commission de suivi du pôle de professionnalisation.
- Préparer le conseil de formation académique.

Ce poste est incompatible avec le temps partiel.

La participation à des actions de formation au sein du pôle reste souhaitable pour le conseiller pédagogique formation.

Pour assurer ses missions, il disposera d'une enveloppe d'indemnités de frais de déplacement.

Spécificités de la mission :

Sous l'autorité de l'IA/DASEN, le conseiller pédagogique formation devra :

- apporter aides et conseils au directeur académique et à son adjoint pour construire, structurer les dispositifs départementaux de formation ;
- mettre en œuvre certains dispositifs départementaux de formation ;
- suivre des dispositifs de formation des personnels enseignants du département en partenariat avec les services de la direction académique et les pôles de formation des départements ;
- organiser les actions de formation du plan de formation académique inter degré et 1^{er} degré.
- engager les opérations de montage du plan pour son volet départemental (élaboration du cahier des charges spécifiques – appel à projets – calendrier – suivi financier etc....) ;

Compétences spécifiques et ou spécificités de la mission

Il est nécessaire de posséder les connaissances relatives à la formation des enseignants et plus généralement la formation pour adulte. Une expérience de formateur, accompagnateur dans l'évolution des pratiques est un pré-requis.

Le conseiller pédagogique formation devra posséder des compétences dans le domaine du numérique pour utiliser les outils qui permettent de mettre en relation les compétences des formateurs du pôle et les différents parcours de formation initiale ou les actions de FC qui relèvent de l'employeur.

Modalités de sélection et commission

La commission est composée de deux membres au moins. La composition ci-après est donnée à titre indicatif : l'inspecteur de l'éducation nationale adjoint et le conseiller pédagogique formation en titre.

La commission émet un classement des candidats proposé à l'inspecteur d'académie qui arrête l'affectation, après avis de la CAPD.

Une lettre de mission annuelle sera établie en début d'année scolaire sur la base de ces orientations sous l'autorité de l'IA/DASEN.